

*** Demande de carte d'identité pour un enfant mineur**

Situation familiale	Présence requise avec l'enfant concerné	Documents à présenter
Parents mariés	Les deux parents ou l'un des deux parents	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de famille • Document d'identité de l'un des deux parents
Parents séparés	Les deux parents ou l'un des deux parents avec une procuration et copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de famille • Document d'identité du parent présent • Copie du document d'identité et procuration du parent absent (ou document de séparation avalisé avec mention du droit de garde)
Parents divorcés	<p>Si la garde de l'enfant est avec l'autorité parentale pour un seul des parents, le parent concerné doit être présent</p> <p>Si la garde de l'enfant est conjointe, présence des deux parents ou de l'un des deux parents muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale • Document d'identité du parent présent
Parents pacsés	Les deux parents ou l'un des deux muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de famille • Document d'identité du parent présent
Parents en concubinage	La mère de l'enfant ou du père de l'enfant avec une procuration de la mère et une copie de son document d'identité	<ul style="list-style-type: none"> • Acte d'origine de la mère • Document d'identité du parent présent
Parents mineurs	La mère de l'enfant et du représentant légal de la mère	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de famille • Document d'identité de la mère et du représentant légal de la mère